

Session extraordinaire du Conseil régional de Bretagne

Le 21 mars 2013

Intervention de Richard Ferrand

Président du Groupe socialiste et apparentés

Monsieur le Président, mes cher(e)s collègues,

La session qui nous réunit aujourd'hui revêt une importance particulière puisqu'il s'agit d'exprimer notre contribution au débat national sur la décentralisation.

Un engagement fort du Président Hollande qui a souhaité que cette nouvelle étape de la décentralisation donne aux collectivités locales « *un nouveau souffle, de nouvelles compétences, de nouvelles libertés* ». Il s'agit d'un pacte de confiance et de solidarité entre l'État et les collectivités locales.

Le projet de loi de décentralisation porté par notre collègue et Ministre Marylise Lebranchu sera présenté en avril prochain au Conseil des Ministres, avant l'ouverture du débat parlementaire.

Le bordereau qui nous est soumis aujourd'hui est le fruit d'une réflexion collective engagée par les membres de l'assemblée régionale, au sein de trois groupes de travail, qui doit servir à alimenter les prochains débats au Sénat et à l'Assemblée nationale.

Notre région s'est en effet toujours distinguée par une forte volonté de décentralisation, portée également par les Bretonnes et les Bretons.

Cette nouvelle étape de la décentralisation doit permettre de moderniser l'action publique, de gagner en efficacité par le travail en commun et de garantir la qualité des services publics à coûts maîtrisés.

L'enjeu est triple : la liberté des territoires, l'égalité d'accès aux droits des citoyens et la solidarité des territoires dans la République.

Dans un contexte économique difficile, ce projet de loi revêt une importance particulière puisqu'il doit répondre au grands défis de notre temps, en terme notamment de développement économique, d'aménagement du territoire, en donnant aux collectivités locales les moyens d'être toujours plus efficaces, pertinentes, réactives, et à meilleur coût.

Aujourd'hui, le projet de loi est sur la table. D'ores et déjà, des interrogations ou des inquiétudes se sont manifestées, notamment sur la place faite aux métropoles et sur celles faites aux régions.

À cet égard, le Maire de Brest, François Cuillandre, a bien raison de rappeler que ce sont les fonctions métropolitaines et non les seuils de population qui font les métropoles.

Mais affirmons-le d'emblée : un projet de loi n'est pas une loi, c'est un projet.

Et c'est bien pourquoi notre contribution aura pour vocation à nourrir le travail législatif.

Nous pouvons constater toutefois que le dialogue territorial qui est prévu, qu'il s'agisse de la création du Haut Conseil des Territoires ou de la généralisation des Conférences territoriales, s'inspire largement de nos pratiques régionales.

Au fond, plutôt que la loi fixe dans le marbre toutes les modalités de gouvernance des collectivités territoriales, c'est un choix de confiance qui est fait, de mobiliser les élu(e)s sur l'avenir de leur territoire, par un dialogue permanent qui permettra d'adapter la vie démocratique aux réalités locales.

Le B15, puis le B16, a fait école.

Pierre Pouliquen aura l'occasion d'y revenir au nom de notre Groupe.

Le paradoxe aurait été de traiter par l'uniformité de la loi, la diversité de notre République, tant l'approche de la décentralisation est elle-même diverse.

Le fait que nous soyons l'une des rares assemblées régionales à produire une contribution spécifique en témoigne.

La France n'est pas la Bretagne en grand, que l'on s'en réjouisse ou qu'on le déplore.

La réalité régionale si évidente, ici chez nous, n'est pas vécue partout à l'identique.

Les Présidents sont corréziens, et les taureaux sont limousins.

Je veux dire par là qu'un Savoyard ne sent pas plus « Rhône-alpin » qu'un Aveyronnais ne se sent « Midi-Pyrénéen ».

D'où l'enjeu d'aboutir à un cadre législatif qui permette de faire entrer dans la vie démocratique de la Bretagne les propositions de notre contribution.

Sur la clarification des compétences, nous souhaitons la mise en place de blocs exclusifs, conforter la notion de « chef de file » avec un pouvoir réglementaire délégué et opposable et pouvoir envisager dans certains domaines de compétences un pilotage partagé.

Sur le rôle stratégique de la Région, il s'agit d'affirmer sa prééminence de chef d'orchestre sur le devenir de notre territoire, y compris par des schémas concertés et opposables.

La gouvernance, telle qu'elle est évoquée dans notre contribution, l'affirmation du droit à la différenciation et la refonte du financement des Régions sont autant de propositions audacieuses qui trouveront leur sens et leur contenu dans l'approfondissement de la démocratie participative.

La nécessité de contribuer au débat national n'en est donc que plus forte, non pas dans un face-à-face avec l'État, mais dans le dessein d'obtenir de la loi les latitudes permettant l'éclosion et le développement d'une gouvernance bretonne originale et singulière.

Cette liberté à conquérir nous renverra toutefois à nous-même puisqu'il incombera alors aux collectivités de notre région de construire les meilleures modalités d'action publique.

Je forme le vœu qu'alors un travail collectif et inventif permette de tirer le meilleur parti du pouvoir décentralisé, au service de nos concitoyens, dans une gestion optimisée de l'argent public.

L'imagination des territoires ne commence pas par un projet de loi et ne s'arrête pas à la promulgation d'une loi.

Comme disait Pierre Dac : « Mieux vaut penser le changement plutôt que changer le pansement ».

C'est bien pourquoi notre contribution pourra inspirer le travail législatif des parlementaires bretons mais aussi le travail des élu(e)s de toutes les collectivités bretonne dans l'organisation de nos territoires.

Sur ce projet de loi, la Bretagne parlera d'une voix forte, adossée à la contribution du Conseil régional.

Pour être forte, elle doit être pertinente et unie et, autant que nécessaire, impertinente et persévérante.

Les parlementaires bretons de la majorité se réunissent, se mobilisent et entendent bien contribuer à la reconnaissance de nos légitimes préoccupations régionales.

Sur la décentralisation bien sûr, mais aussi sur la place des langues régionales à l'école, sur la Charte des langues régionales, sur la ratification de laquelle nous sommes engagés, mais aussi sur l'écotaxe dont les modalités de mise en application sont des enjeux majeurs pour les producteurs de notre région périphérique.

Le Président de la République, comme la Ministre, attendent beaucoup du travail du Parlement sur la loi de décentralisation : les députés et sénateurs bretons s'efforceront de ne pas les décevoir.

Le Gouvernement le sait aussi : la solidarité politique n'est pas un don du ciel, ne se décrète pas, se nourrit et se construit par la prise en compte des attentes, des espoirs et des exigences des territoires, et y compris en provenance de Bretagne.

Nous voulons, dans le cadre républicain, la liberté des territoires, l'égalité d'accès aux droits pour tous les citoyens et la fraternité des identités.

Forts de nos engagements et de nos propositions, nous devons désormais nous mobiliser pour que dans la loi future, la Bretagne vive la décentralisation qu'elle appelle de ses vœux.

Telle est désormais notre feuille de route : le processus de décentralisation n'en est qu'à son début.

Je vous remercie.